

Demande déposée le 12/01/2026

N° DP 063 214 26 00004

Par :	Monsieur PICOT Alexy
Demeurant à :	392 rue du Chardonnay 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	392 RUE DU CHARDONNAY 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 ZA 583, 214 ZA 592, 214 ZA 785
Nature des travaux :	Création d' Escalier extérieur

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 12/01/2026 par Monsieur PICOT Alexy,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Création d' Escalier extérieur ;
- sur un terrain situé 392 RUE DU CHARDONNAY à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté en date du 29 janvier 2026, notamment le règlement de la zone UM,

Vu l'affichage en mairie, le 19/01/2026 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu la ZAC « Les Loubrettes » approuvée par le Conseil communautaire de Mond'Arverne communauté le 24/05/2018,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 24/03/2026 et du 31/03/2026 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION** sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Les matériaux excédentaires issus des terrassements de l'escalier devront être évacués et ne seront jamais répartis sur la parcelle.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 23 AVR. 2026
Le Maire


Damien HÉRAUD